

3-7- AUTRES DOMAINES:

Les comptes regroupés à ce niveau sont au nombre de 5 et représentent 3,7 % du total des dépenses réalisées en 2005 par l'ensemble des CAS.

EVOLUTION DES REALISATIONS DES CAS INTERESSANT LES AUTRES DOMAINES (2003 – 2005)

(En MDH)

Intitulé du compte	RECETTES *			DEPENSES		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Fonds spécial pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires	1 123,87	1 280,97	1 361,35	186,07	281,24	272,76
Fonds de remploi domanial	6 308,22	7 017,69	7 569,37	477,57	503,94	220,00
Fonds de soutien à la sûreté nationale	-	19,75	58,37	-	4,82	-
Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel national	490,06	528,89	504,42	206,00	234,50	331,69
Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	14,67	7,91	3,29	10,98	7,79	7,36
Total Général	7 936,82	8 855,21	9 496,80	880,62	1 032,29	831,81

* y compris les soldes reportés

3-7-1- Fonds Spécial pour le Soutien des Juridictions et des Etablissements Pénitentiaires :

Ce compte créé en 1993, est alimenté par 70 % du produit des amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les juridictions, des frais de justice et de la taxe judiciaire. Il retrace au débit les dépenses afférentes à la rénovation et l'équipement des juridictions et des établissements pénitentiaires.

Ainsi, ledit fonds contribue à la mise en œuvre du programme de modernisation des juridictions et de réforme de l'appareil judiciaire et l'amélioration des conditions de détention et de préparation des détenus à leur réinsertion sociale.

Le montant total des ressources propres réalisées par ledit compte au cours de la période 2003 à 2005, s'élève à 877,8 MDH auxquelles s'ajoutent le solde dégagé au début de l'année 2003 d'un montant de 817,7 MDH, soit un montant global de 1.695,5 MDH.

L'évolution des ressources propres réalisées au cours de la période précitée s'établit comme suit :

(En MDH)

Exercices	Recettes réalisées
2003	305,3
2004	343,2
2005	229,3
Total général	877,8

S'agissant des dépenses émises pendant la même période, elles s'élèvent à un montant global de 740 MDH se répartissant par année comme suit :

(En MDH)

Exercices	Emissions
2003	186,1
2004	281,2
2005	272,7
Total général	740,0

Les dépenses ainsi réalisées ont servi au financement des opérations suivantes:

Au niveau des juridictions :

- ❏ Constructions des tribunaux de famille d'Azilal, d'Ouarzazate et de Zagora ainsi que le centre de juge résident de Souk Sebt Oulad Nemma ;
- ❏ Poursuite des travaux de construction de 30 juridictions à travers le royaume dont notamment 5 cours d'appel, 13 Tribunaux de première instance, 4 tribunaux de famille , 1 tribunal de commerce et 4 centres de juges résidents.
- ❏ Démarrage de la construction de la cour d'appel d'El Jadida, des tribunaux de Première instance de Guelmim, Boujdour, Youssoufia, Essaouira, Safi, El Jadida, Berrachid, Benahmed et Azilal, des tribunaux de famille d'Inzeguane et Khouribga ainsi que des centres de juges résidents d'Ahfir, Sebt Gzoula, Kalâat Mgouna et Agdez ;

Au niveau de l'Administration Pénitentiaire :

- ❏ Extension du pénitencier agricole d'Ali Moumen et construction des prisons Locales de Beni Mellal et de Laâyoune et du complexe pénitentiaire de Salé ;
- ❏ Mise à niveau des branchements électriques et d'alimentation en eau potable du pénitencier agricole de Romani et de la prison locale de Ben Slimane ;

- L'équipement des différents pénitenciers, de lits métalliques, de matériel de cuisine et de matériel médical.

3-7-2- Fonds de Remploi Domanial :

Le Fonds de Remploi Domanial créé en 1929 et modifié en 1976, 1993 et 1994 vise la comptabilisation des opérations afférentes aux acquisitions immobilières nécessaires à la construction d'établissements scolaires et à l'installation des services publics ainsi qu'à la construction, l'équipement et l'entretien des immeubles domaniaux. Au crédit, ledit fonds retrace notamment le produit de la vente des immeubles et de logements domaniaux de l'Etat ainsi que les versements effectués par les services de l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics en vue d'une affectation d'un immeuble domanial ou d'une acquisition immobilière.

Les ressources réalisées par ledit compte principalement au titre de la cession de terrains et logements domaniaux s'élèvent à 642 MDH en 2005 contre 991 MDH en 2004 et 688 MDH en 2003.

Les réserves foncières mobilisées dans le cadre de ces opérations ont profité aux secteurs d'activité suivants:

- Secteur de l'habitat..... 3924 Ha;
- Secteur industriel et touristique 660 Ha;
- Collectivités locales 436 Ha;
- Etablissements publics100 Ha;
- Projets divers1020 Ha.

Les ressources dudit fonds ont été utilisées essentiellement pour l'acquisition de terrains et de bâtiments de bureaux pour satisfaire les besoins des administrations en équipements publics. Les dépenses effectuées à ce titre en 2005 sont de 186 MDH contre 470 MDH et 452 MDH respectivement en 2004 et 2003.

3-7-3- Fonds pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National

Ce fonds, qui a été créé en 1996, contribue au soutien financier et au développement du secteur audiovisuel national, en donnant une nouvelle impulsion à la production nationale, tant audiovisuelle que cinématographique dans un contexte caractérisé par le lancement du processus de réformes du paysage audiovisuel national, avec la mise en place d'un cadre juridique pour la libéralisation du secteur et la levée du monopole de l'Etat sur la radiodiffusion et la télévision.

Cette réforme a permis d'encourager l'initiative privée et favoriser l'entrée en scène de nouveaux opérateurs de communication audiovisuelle. Elle ambitionne la mise en place d'un pôle audiovisuel public solide assurant les missions du service public, le développement d'information de proximité et l'appui à la production nationale.

Les mutations qu'a connues récemment le paysage audiovisuel national s'inscrivent dans la droite ligne de cette réforme, devant mener à une multiplication de l'offre audiovisuelle et à une amélioration de sa qualité, afin de garantir au plus grand nombre de citoyens un accès équitable à de nouveaux services audiovisuels diversifiés et complémentaires avec les services offerts par le pôle audiovisuel public.

Ces mutations se sont exprimées à travers les réalisations et actions suivantes :

- Transformation en 2005 de la Radiodiffusion Télévision Marocaine RTM en Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision « SNRT » pour permettre à celle-ci de jouer son rôle de leader dans ce domaine.
- Création en 2006 d'un pôle audiovisuel public fort regroupant la SNRT et la SOREAD « 2M », dans l'optique de fédérer les énergies de ces deux entités tout en conservant leurs singularités.
- Lancement de divers projets de radios et de télévisions : Chaîne satellitaire nationale « Al-Maghribia » diffusant les meilleures productions nationales de la SNRT et de 2M, la 1^{ère} chaîne marocaine de télévision éducative et culturelle « Arrabiâa », la Radio Coranique Mohammed VI, la station régionale de télévision de laâyoune et la VI^{ème} chaîne TV Coranique.
- L'entrée de la libéralisation du Secteur Audiovisuel dans sa phase opérationnelle, avec l'octroi par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la première génération de licences d'établissement et d'exploitation des services privés de radio et de télévision.

Les actions et programmes réalisés par la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision « SNRT », la société SOREAD-2M et le fonds d'aide à la production cinématographique relevant du Centre Cinématographique Marocain, grâce au financement du Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel national, ont contribué à la relance de la production nationale qui s'est illustrée par le développement des œuvres audiovisuelles prises en charge par les sociétés précitées et par l'amélioration de la qualité technique de la production nationale.

Les ressources dudit fonds s'élèvent en 2005 à 504,42 MDH dont 214,7 MDH au titre des recettes propres réalisées au cours de ladite année.

Les subventions accordées aux organismes nationaux de radiodiffusion de télévision et de production d'œuvres audiovisuelles par prélèvement sur les disponibilités dudit fonds s'élèvent à 331,7 MDH en 2005 contre 234,5 MDH et 206 MDH respectivement en 2004 et 2003.

(En MDH)

Organismes bénéficiaires	Subventions accordées		
	Années 2003	Année 2004	Année 2005
– Société Nationale de Radio-diffusion et de télévision	49	60	157,5
– Société SOREAD – 2M	133	133	133
– Fonds d'aide à la production Cinématographique – C.C.M	24	41,5	41,2
Total	206	234,5	331,7

L'année 2006 a été caractérisée par la conclusion entre l'Etat et la SNRT d'un contrat programme prévoyant de verser à cette société au titre de la période 2006–2008 des dotations budgétaires de 1.725 MDH destinées à financer un programme d'actions de modernisation et de développement des activités de ladite société pour en faire un pôle audiovisuel public de référence.

